

**Ecole communale de Fontenoy**  
Rue Paul Pastur 41  
7643 Fontenoy  
069/ 44 42 92

## **Projet de l'accueil extrascolaire de l'école communale de Fontenoy**

### **Objectifs du service d'accueil extrascolaire dans l'école**

- Proposer à tous les parents dont les enfants fréquentent l'école maternelle et primaire la même offre d'accueil avant et après les heures de classe
- Assurer un accueil adapté en fonction de l'âge de l'enfant offrant plusieurs possibilités d'activités encadrées par du personnel qualifié
- Répondre aux souhaits d'activités des enfants et de leurs parents en fonction des possibilités de l'infrastructure offerte par l'école
- Favoriser la communication entre les parents, les enseignants et la direction par l'intermédiaire de l'accueillante

### **Pouvoir organisateur**

L'accueil est organisé par la Commune d'Antoing sous la responsabilité d'Alain Boucaut, Echevin de l'enseignement.

Adresse de l'Administration communale : Place Bara, 19, 7640 Antoing

Tél : 069/44.69.01

### **Périodes d'accueil**

Le matin de 7h à 8h15

Le soir de 15h25 à 18h00

Le mercredi midi de 12h10 à 13h, puis départ en bus vers l'accueil centralisé sur Antoing (jusque 18h)

### **Personnes de contact**

La directrice Mme. Marie Adeline Detournay ou l'accueillante Mme Cynthia Donnez au 069/ 44 42 92.

### **Règlement d'ordre intérieur**

Les renseignements concernant les formalités, les horaires et les règles de vie à respecter figurent dans le règlement d'ordre intérieur.

## **L'accueil de la « garderie »**

Le projet global est conçu afin de permettre à l'enfant de participer à des activités de jeux libres avec du matériel adapté à son âge et à des activités plus dirigées (jeux collectifs, bricolages,...). L'enfant a également la possibilité de se détendre ou de ne rien faire s'il le souhaite à condition de ne pas perturber les autres.

L'accueil se déroule dans l'école, les toilettes, la cuisine, ... tout est à notre disposition.

L'école est fermé à clé pour la sécurité des enfants, les parents doivent sonner pour les récupérer.

## **Le matin**

L'accueil du matin est ouvert à partir de 7h. Les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de déjeuner. Les activités proposées sont calmes et reste libres afin d'entamer la journée, chacun a son rythme. Un coin lecture est à leur disposition.

## **Le soir**

Le nombre d'enfants présents varie entre 10 et 20 chaque soir.

- Les maternelles jouent librement dans la cour si le temps le permet ou à l'intérieur avec divers jeux adaptés à leur âges (legos, poupées, voitures, coloriages, livres...)
- Les primaires font leurs devoirs sous la surveillance de l'accueillante qui les aide si besoin. Ensuite, ils ont également à leur disposition divers jeux adaptés à leur âge (puzzles, jeux de société...).
- Le vendredi selon les possibilités et les désirs de chacun, un bricolage est suggéré. Les enfants ont la liberté d'y participer ou non. S'ils ne le souhaitent, ils s'occupent librement et calmement jusqu'à l'arrivée de leur parents.

## **Le mercredi midi**

L'accueil des enfants s'effectue de 12h10 à 13h. Les enfants ont la possibilité de dîner (repas tartines). Ils s'occupent ensuite comme ils le veulent en attendant leurs parents ou le départ pour l'accueil centralisé.

A 13h, les enfants qui ne sont pas rentré chez eux prennent le bus et se dirigent vers le Foyer socioculturel d'Antoing pour les primaires, vers la Maison des enfants pour les maternelles. Ils peuvent également être déposés à une activité prévue dans le cadre d'accueil centralisé. Tous les documents peuvent être obtenus auprès de l'accueillante.

## **Le prix et l'inscription**

Les documents reprenant le projet et le règlement d'ordre intérieur sont remis aux

parents dès la rentrée scolaire ainsi que la fiche reprenant les coordonnées de l'enfant et des parents.

*La participation financière demandée est de 1 euro par enfant et par semaine, quelque soit le nombre de participation à l'accueil du matin (entre 7h et 8h15), du soir (entre 15h25 et 18h) et du mercredi midi (entre 12h10 et 13h). Le paiement se fait auprès de l'accueillante.*

Les frais de garde font l'objet d'une attestation annuelle transmise au plus tard en mai de l'année civile suivante, permettant ainsi une déduction fiscale.

## **Relation enfants / accueillante**

L'accueillante reçoit les enfants dans son local et leur laisse le temps d'investir les lieux, d'exprimer leurs ressentis et discute avec ceux qui en éprouvent le besoin. En cas de conflit ou si un enfant est triste, l'accueillante tente de dédramatiser la situation en discutant avec les différentes parties concernées.

Comment l'accueillante aide t'elle les enfants à devenir plus autonomes et à développer leur confiance en eux ?

Par les activités qu'elle propose, l'accueillante tente d'atteindre différents objectifs :

- la coopération et l'entraide : les plus grands aident les plus petits à réaliser certaines activités (mettre son manteau)
- la confiance en soi et l'estime de soi : les plus grands montrent aux plus petits comment procéder (ex : assemblage du bricolage...)
- le respect des autres : chaque enfant doit respecter l'autre (ex : partage des jeux, jeux de coopération...)
- la responsabilisation : tout travail commencé doit être terminé (ex : finir son coloriage avant d'en prendre un autre...)
- Développement du sens artistique et de la créativité (ex : choix des couleurs...)

## **Relation parents / accueillante**

L'accueillante veille à établir une relation de confiance avec les parents en se rendant disponible, en étant à l'écoute de ceux-ci et en respectant leur demande par rapport à leur enfant.

## **Les enfants ayant des difficultés**

Aucun comportement discriminatoire qu'il soit basé sur le sexe, la race, l'origine, le handicap ou tout autre élément ne sera toléré. C'est pourquoi un enfant ayant des difficultés pourra être intégré.

## **La santé**

Si un enfant est souffrant, il a la possibilité de se reposer au calme et les parents seront avertis en cas de besoin. Une fiche médicale complétée par les parents est remise aux enseignants, l'accueillante en possède une copie. Un téléphone et une trousse médicale sont également à la disposition de l'accueillante.

### **Collaboration avec d'autres services**

La situation géographique de l'établissement ne permet pas d'avoir accès aux établissements communaux tels que ludothèque ou autres.

### **Le matériel**

Le matériel mis à la disposition des enfants est divers et varié.

Pour le bricolage : peinture, colle, papiers divers, playmaïs, matériel de récupération...

Pour les jeux : dinette, tapis de voitures, voitures, legos, clippos, lacets à enfiler, jeux de société (puissance 4, pictionary, trivial poursuite,...)

### **Les formations des accueillantes**

L'accueillante participe de manière régulière aux formations demandées par l'ONE. Ces formations mettent l'accent sur le bien-être des enfants, la gestion des conflits, la sécurité...